



**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 6 mars 2020**

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Nombre de Conseillers présents : 6
Nombre de Conseillers votants : 7

Le vendredi 6 mars à 14 heures 30 minutes,

Le Conseil Municipal est dûment convoqué par Monsieur le Maire, le vendredi 6 mars 2020 à 14h30, à la salle du Conseil de la commune, sous la présidence de Monsieur Nicolas VADROT, Maire.

Etaient Présents : BOUCHER Jean-Pierre, BOULANT Gabrielle, COUSOT Gilles, MARTIN Claude, VADROT Nicolas, VANCON Marie-Line.

Excusé :
GRANDVALLET Alain

Absents ayant donné procuration :
MORA Rémi a donné procuration à MARTIN Claude

Absents :
BALAUD Elisabeth, DROGUET Jean-Pierre, RONSTALDER Anne-Eléonore

Secrétaire de séance : Monsieur COUSOT Gilles

Ordre du jour

- **01 - BUDGET COMMUNE :**
 - **Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2019**
 - **Approbation de l'affectation de résultat 2019 sur l'année 2020**
- **02 - BUDGET ASSAINISSEMENT :**
 - **Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2019**
 - **Approbation de l'affectation de résultat 2019 sur l'année 2020**
- **03 - BUDGET LOTISSEMENT :**
 - **Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2019**
 - **Approbation de l'affectation de résultat 2019 sur l'année 2020**
- **04 - Ligne de trésorerie**
- **05 - Subventions associations**
- **06 - SDANC :**
 - **Avis sur des demandes d'adhésion**
 - **Proposition d'adhésion à la compétence "réhabilitation" / "entretien"**
- **07 - Cotisation SMIC des Vosges**
- **Affaires diverses**

Introduction :

Monsieur Le Maire propose de mettre au vote le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

01 – BUDGET COMMUNE

+ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Madame BOULANT, 1^{ère} Adjointe, présente le Compte Administratif 2019 du budget Commune qui peut se résumer ainsi :

CA 2019 – Commune	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
RECETTES	Chap.10-Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	Chap. 013- Atténuations de charges	5 624.70 €
	Chap. 13- Subventions d'investissement	8 314.10 €	Chap. 70- Produits des services, du domaine et ventes diverses	25 579.94 €
	Chap.16-Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	Chap. 73- Impôts et taxes	86 361.69 €
	Chap. 20- Immobilisations incorporelles	0.00 €	Chap. 74- Dotations, subventions et participations	46 176.64 €
	Chap.021-Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	Chap. 75- Autres produits de gestion courante	13 939.14 €
	Chap.024-Produits de cessions	0.00 €	Chap. 76- Produits financiers	0.45 €
	Chap.040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 696.64 €	Chap. 77-Produits exceptionnels	2 609.15 €
		Chap.042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 576.64 €	
TOTAUX	16 010.74 €		181 868.35 €	
	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
DEPENSES	Chap. 10-Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	Chap. 011- Charges à caractère général	66 501.49 €
	Chap.16-Emprunts et dettes assimilées	11 012.96 €	Chap. 012- Charges de personnel et frais assimilés	44 669.25 €
	Chap. 20- Immobilisations incorporelle	1 777.20 €	Chap. 014-Atténuations de produits	5 204.00 €
	Chap. 204- Subventions d'équipement versées	4 747.75 €	Chap. 65- Autres charges de gestion courante	37 415.45 €
		Chap. 66- Charges financières	3 125.32 €	

DEPENSES	Chap. 21- Immobilisations corporelles	10 555.03 €	Chap. 67- Charges exceptionnelles	0.00 €
	Chap. 23- Immobilisations en cours	2 400.00 €	Chap. 022- Dépenses imprévues	0.00 €
	Chap.26- Participations et créances rattachées à des participations	0.00 €	Chap. 023- Virement à la section d'investissement	0.00 €
	Chap.040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 576.64 €	Chap.042- Opération d'ordre de transfert entre sections	7 696.64 €
TOTAUX		32 069.58 €		164 622.15 €
Excédent 2019		0.00 €		17 246.20 €
Excédent 2018		38 865.08 €		144 393.36 €
Déficit 2019		- 16 058.84 €		0.00 €
Déficit 2018		0.00 €		0.00 €
		Excédent cumulé de 22 806.24 €		Excédent cumulé de 161 639.56 €

Rappel : Monsieur le Maire ne peut pas participer au vote du compte administratif

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2019 du budget principal de la Commune.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2019 proposé par Monsieur le Trésorier. Les résultats sont conformes au Compte Administratif 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE le Compte de Gestion 2019 du Budget principal de la Commune tel que présenté.

APPROBATION DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2019 :

Considérant que le Budget fait apparaître :

- Un Excédent d'Investissement cumulé 2018 de : **38 865.08 €**
- Un Déficit d'Investissement 2019 de : **-16 058.84 €**
- Soit un Excédent d'Investissement cumulé 2019 de : **22 806.24 €**

- Un Excédent de Fonctionnement cumulé 2018 de : **144 393.36 €**
- Un Excédent de Fonctionnement 2019 de : **17 246.20 €**
- Soit un Excédent de Fonctionnement cumulé 2019 de : **161 639.56 €**

Vu les restes à réaliser en recette de fonctionnement : **0 €**

Vu les restes à réaliser en dépense d'investissement : **0 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE de l'affectation suivante :

Compte de Recettes R001 : **22 806.24 €**

Compte de Recettes R002 (report en fonctionnement) : **161 639.56 €**

02 – BUDGET ASSAINISSEMENT

+ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Madame BOULANT, 1^{ère} Adjointe, présente le Compte Administratif 2019 du Budget de l'Assainissement qui peut se résumer ainsi :

CA 2019 – Assainissement	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	Chap. 011- Charges à caractère général	3 120.35 €	Chap. 21- Immobilisations corporelles	3 656.40 €
	Chap. 023- Virement à la section d'investissement	0.00 €	Chap.16- Emprunts et dettes assimilées	16 533.94 €
	Chap.042- Opération d'ordre de transfert entre section	20 219.29	Chap.040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 853.65 €
	Chap.66- Charges financières	19 168.92 €		
	Chap.67- Charges exceptionnelles	0.00 €		
TOTAUX	42 508.56 €		31 043.99 €	
	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
RECETTES	Chap.042- Opération d'ordre de transfert entre section	10 853.65 €	Chap.10- Dotations, fonds divers et réserves	7 480.35 €
	Chap. 70- Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	27 796.82 €	Chap.021- Virement de la section d'exploitation	0.00 €
	Chap. 74- Subventions d'exploitation	13 000.00 €	Chap.040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 219.29 €
	Chap. 77- Produits exceptionnels	518.75 €		
TOTAUX	52 169.22 €		27 699.64 €	

Excédent 2019	9 660.66 €	0.00 €
Excédent 2018	7 480.35 €	0.00 €
Déficit 2019	0.00 €	- 3 344.35 €
Déficit 2018	0.00 €	- 21 839.18 €
	Excédent cumulé de 9 660.66 € (7 480.35 ne sont pas totalisés ayant été affecté au R0168 sur 2019)	Excédent cumulé de 161 639.56 €

Rappel : Monsieur le Maire ne peut pas participer au vote du compte administratif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019 du Budget de l'Assainissement.

✚ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2019 proposé par Monsieur le Trésorier. Les résultats sont conformes au Compte Administratif 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVENT le Compte de Gestion 2019 du Budget de l'Assainissement tel que présenté.

✚ APPROBATION DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2019 :

Considérant que le Budget fait apparaître :

- Un Déficit d'Investissement reporté 2018 de : - **21 839,18 €**
- Un Déficit d'Investissement 2019 de : - **3 344.35 €**
- Soit un Déficit d'Investissement cumulé 2019 de : - **25 183.53 €**
- Un Excédent de Fonctionnement cumulé 2018 de : **0 € (car excédent affecté au 1068)**
- Un Excédent de Fonctionnement 2019 de: **9 660.66 €**
- Soit un Excédent de Fonctionnement cumulé 2019 de : **9 660.66 €**

Vu les restes à réaliser en Recette : **0 €**

Vu les restes à réaliser en Dépense : **0 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE de l'affectation suivante :

Compte de Dépenses D001 : - 25 183.53 €

Compte 1068 (affectation en réserve d'Investissement): 9 660.66 €

Compte de Recettes R002 : 0.00 €

03 – BUDGET LOTISSEMENT

✚ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Madame BOULANT, 1^{ère} Adjointe, présente le Compte Administratif 2019 du Budget Lotissement qui peut se résumer ainsi :

CA 2019 – Lotissement	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	Chap. 011- Charges à caractère général	0.00 €	Chap.040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	761.77 €
	Chap. 65- Autres charges de gestion courante	0.00 €		
	Chap. 67- Charges exceptionnelles	64 438.00 €		
	Chap. 023- Virement à la section d'investissement	0.00 €		
	Chap.042- Opération d'ordre de transfert entre sections	21 882.60 €		
TOTAUX	86 320.60 €		761.77 €	
	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
RECETTES	Chap. 70- Produits des services, du domaine et des ventes diverses	74 819.16 €	Chap.021- Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
	Chap. 74- Dotations, subventions et participations	0.00 €	Chap.040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 882.60 €
	Chap.042- Opération d'ordre de transfert entre sections	761.77 €		
TOTAUX	75 580.93 €		21 882.60 €	
Excédent 2019	0.00 €		21 120.83 €	
Excédent 2018	10 274.50 €		0.00 €	
Déficit 2019	- 10 739.67 €		0.00 €	
Déficit 2018	0.00 €		- 21 882.60 €	
	Déficit cumulé de - 465.17 €		Déficit cumulé de -761.77 €	

Rappel : Monsieur le Maire ne peut pas participer au vote du compte administratif

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2019 du Budget Lotissement.

+ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2019 proposé par Monsieur le Trésorier. Les résultats sont conformes au Compte Administratif 2019.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
APPROUVE le Compte de Gestion 2019 du Budget « Lotissement HUNT » tel que présenté.**

+ APPROBATION DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2019 :

Considérant que le Budget fait apparaitre :

- Un Déficit d'Investissement cumulé 2018 de : - **21 882.60 €**
- Un Excédent d'Investissement 2019 de : **21 120.83 €**
- Soit un Déficit d'Investissement cumulé 2019 de : - **761.77 €**

- Un Excédent de Fonctionnement cumulé 2018 de : **10 274.50 €**
- Un Déficit de Fonctionnement 2019 de : - **10 739.67 €**
- Soit un Déficit de Fonctionnement cumulé 2019 de : - **465.17 €**

Vu les restes à réaliser en Recette : 0 €

Vu les restes à réaliser en Dépense : 0 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE de l'affectation suivante :

Compte de Dépenses D001 : - 761.77 €

Compte de Dépenses D002 : - 465.17 €

04 – Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire indique au Conseil que pour faire face aux paiements différés des recettes prévues pour cette année dont notamment la redevance assainissement qui interviendra en cours d'années (suite au changement de Délégué), les différentes dotations de l'état, les indemnités journalières pour arrêt maladie ainsi que la vente de la dernière parcelle (26 729 €), et compte tenu de la nécessité de rembourser le prêt relais contracté en 2017 pour la construction du Lotissement dont l'échéance doit être remboursée en mars, il propose au Conseil de contracter un autre prêt relais, le précédent ne pouvant être prolongé.

Monsieur Le Maire présente la proposition de prêt relais reçu de la banque :

- Montant du prêt : 40 000 €
- Durée : 2 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe à 0.8 %
- Remboursement : versement des intérêts annuellement et remboursement du capital à l'échéance

Ainsi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contracter un prêt relais conformément à la proposition établie par la banque.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal AUTORISENT Le Maire à contracter un crédit relais de 40 000 € sur une durée de 2 ans à taux fixe de 0.80 %.

05 – Subventions associations

+ Adapei88 :

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention de l'association Adapei88 et propose de lui verser une subvention à hauteur de 150 € pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à hauteur de 150 € à l'association Adapei88 pour l'année 2020.

Amicale des Sapeurs-Pompiers :

Comme chaque année depuis l'incendie de la Mairie, Monsieur Le Maire propose au Conseil de répondre favorablement à la demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de l'agglomération de VITTEL – CONTREXEVILLE – MANDRES-SUR-VAIR – REMONCOURT – VALFROICOURT, qui pour rappel, a été d'un grand soutien lors de cet incendie.

Ainsi Monsieur Le Maire soumet au vote l'attribution d'une subvention à hauteur de 150 € à l'amicale des Sapeurs-Pompiers pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil décident d'octroyer une subvention à hauteur de 150 € à l'amicale des Sapeurs-Pompiers pour l'année 2020.

Association des Anciens combattants :

Monsieur Le Maire évoque la demande de subvention de l'Association des Anciens Combattants OPEX, relative à l'entretien et au fleurissement des monuments aux morts et des tombes d'anciens combattants.

Monsieur Le Maire met en avant les précédentes actions de l'association, notamment la restauration de la tombe de la famille MAIRET (soldat mort pour la France) et du Monuments aux morts et propose au Conseil Municipal d'octroyer d'une subvention à hauteur de 150 € à l'Association des Anciens Combattants pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention à l'Association des Anciens Combattants à hauteur de 150 € pour l'année 2020.

AMAP du Montfort :

Monsieur Le Maire présente aux conseillers la demande de subvention de l'AMAP du Montfort, relative à l'organisation de marchés ouverts au public, de soirées et d'ateliers intergénérationnels, à laquelle adhère une vingtaine de familles equevillonnes.

Ainsi Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention à hauteur de 150 euros à l'AMAP du Montfort pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à hauteur de 150 € à l'AMAP du Montfort pour l'année 2020.

06 – SDANC

Participation syndicale annuelle au SDANC :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que comme chaque année, la commune doit adhérer au Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC), ayant une habitation ne pouvant pas bénéficier du raccordement collectif (Le Montfort)

La commune devra donc payer une participation syndicale budgétaire de 50 €, le nombre d'habitants étant compris entre 101 et 300 habitants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion au SDANC ainsi que la participation syndicale budgétaire annuelle de 50 €, pour l'année 2020.

Avis sur une demande d'adhésion :

Monsieur Le Maire informe les conseillers que le SDANC souhaite que les Assemblées Délibérantes de chaque collectivité y adhérant, délibèrent sur les nouvelles demandes d'adhésions. Monsieur Le Maire propose donc au Conseil de délibérer sur la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (CASDDV).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent la demande d'adhésion de la collectivité précitée.

Adhésion aux compétences optionnelles : « RHEABILITATION » et « ENTRETIEN » :

Monsieur Le Maire informe les conseillers municipaux que suite à la modification de ses statuts, le SDANC propose deux nouvelles prestations/ compétences à la carte :

- ♦ **Compétence à la carte n°1 relative à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :** le Syndicat mixte assure, dans les limites des adhésions de ses membres à la compétence à la carte n°1 et sous réserve de l'accord écrit du propriétaire, les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif »;
- ♦ **Compétence à la carte n°2 relative à l'entretien des installations d'assainissement non collectif :** le Syndicat mixte assure, dans les limites des adhésions de ses membres à la compétence à la carte n°2 et sous réserve de l'accord écrit du propriétaire, l'entretien des installations d'assainissement non collectif existantes

Monsieur Le Maire rappelle que la commune est adhérente au SDANC par le biais du « MONTFORT » pour la compétence obligatoire de contrôle de l'assainissement collectif et met en avant l'intérêt d'une gestion rationalisée et cohérente du service public d'assainissement non collectif sur le territoire de la commune.

Ainsi Monsieur Le Maire propose au Conseil d'adhérer à ces deux compétences optionnelles :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal de La Neuveville sous Montfort DECIDE :

- **d'approuver l'adhésion de la commune** pour la compétence à la carte n°1 du SDANC ;
- **d'approuver l'adhésion de la commune** pour la compétence à la carte n°2 du SDANC;
- **de solliciter le comité syndical du SDANC** en vue **d'approuver l'adhésion de la commune** aux compétences à la carte n°1 et n°2 du SDANC ;
- **de charger Monsieur le Maire** de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de Vosges, comité syndical du SDANC,

07 – Cotisation SMIC des Vosges

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une délibération doit être prise concernant la contribution annuelle de la commune pour l'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges (SMIC 88). Monsieur Le Maire précise que le mode de calcul reste inchangé par rapport à 2019 et précise que la contribution de la commune s'élève à 145 €.

Monsieur Le Maire rappelle l'importance d'adhérer au SMIC compte tenu de la nécessité d'utiliser les outils mis à disposition des communes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité; le Conseil Municipal approuve la contribution annuelle de 145 € pour l'adhésion au SMIC des Vosges.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur accord pour ajouter deux points à l'ordre du jour. Les conseillers municipaux donnent leur accord à l'unanimité.

❖ Travaux d'exploitation et affouages 2021 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil que le référent ONF de la commune a transmis une délibération à prendre concernant l'exploitation de la parcelle 17r le matin même.

Ainsi Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les préconisations de l'ONF quant à la destination des produits des coupes de la parcelle 17r.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil de suivre la proposition de l'Office National des Forêts.

Ainsi après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **FIXE comme suit la destination des produits des coupes de la parcelle 17r**, figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2019/2020 ainsi que d'éventuels produits accidentels de parcelles diverses :
 - **Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2020/2021**
 - **Partage en nature des autres produits** (houppiers et petits bois) entre les affouagistes.

- **LAISSE à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles ;**
- **DECIDE de répartir l'affouage par habitant.**

❖ Autorisation de mandater des dépenses au chapitre 20 avant le vote du Budget Primitif :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il ne peut engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif sans délibération du Conseil permettant l'ouverture de crédit.

Or il précise que deux factures relatives au logiciel communal (SEGILOG : License + droit d'utilisation) sont en souffrance et font parties des dépenses à mandater en investissement au chapitre 20 (compte 2051).

Ainsi, afin de pouvoir régulariser la situation, Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil d'engager, liquider et mandater la somme relative à ces factures, soit un montant total de 1 777.20 €

Ainsi après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses au chapitre 20 pour un montant de 1 777.20 €, afin de régulariser la situation.

❖ Point trésorerie commune :

Monsieur le Maire fait un point sur la trésorerie et notamment sur les recettes restant en attente de versement à ce jour : la redevance assainissement (retard dû au changement de fermier), vente de la dernière parcelle du lotissement, dotations de l'état

Monsieur le Maire précise également que certaines dépenses ont déjà été réglé sur l'exercice 2020 notamment la facture des travaux de la chaussée dans la rue du Moulin (facture PEDDUZZI) et la facture du SDEV relative à la rénovation de la 2ème tranche de l'éclairage public sera prochainement réglé.

❖ Bail Emphytéotique entre la commune et la Coopérative des Producteurs réunis des coteaux du Montfort :

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'avancé de la mise en place du bail emphytéotique : les éléments ont été envoyé au Notaire, il ne reste plus qu'à convenir d'une date de signature pour le Bail.

❖ Carrefour de la départementale RD3i:

Monsieur le Maire indique au Conseil que les problèmes de remonté d'eau au niveau de l'îlot ont été transmis au Conseil Départemental. Ce dernier a fait un retour à Monsieur Le Maire en signifiant que le problème serait dû au fait que l'îlot est récent.

Concernant l'accotement, Monsieur Le Maire indique qu'il n'y aura pas de bordure sur le second côté, la réception de chantier ayant été réalisée.

Fin de séance à 16h20